



LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART : UN CONSTAT DÉPRIMANT

DÉCLARATION AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 17 JUIN 2019

Nous sommes à nouveau face à une crise au sein des écoles nationales. Mais rien de nouveau depuis le 1^{er} février 2017 ! Aucune avancée notable... à part l'avis négatif du guichet unique sur les textes votés en février 2017, plus de deux ans après son passage en comité technique ministériel.

Rien d'autre non plus après plus de quinze années d'errements et de crises à répétition. Rien d'autre encore sur un statut correspondant à de l'enseignement supérieur, le cadre d'emploi, les rémunérations, les progressions de carrière, les conditions d'exercice des missions des enseignants, les modalités de gouvernance des écoles territoriales, la recherche... à part toujours ces écoles à deux vitesses : les nationales et les territoriales ; quand les unes sont en crise, les autres se désespèrent...

La CFDT-CULTURE enjoint donc — à nouveau — le ministre de la Culture à agir, à appuyer toutes les initiatives pour porter le sujet en interministériel et à mettre tous les moyens pour qu'une décision politique soit prise au plus haut niveau de l'État **pour mettre un terme à ces dysfonctionnements, ces injustices, ces iniquités de traitement qui nuisent profondément à l'avenir et au rayonnement de l'enseignement des arts plastiques et du design en France.**

Le groupe de travail sur le décret *Recherche* se réunit encore, au point que l'on ne sait même plus quand ont débuté ses travaux... Et les fonctionnaires du corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art — au nombre de 160 agents — ne disposent toujours pas d'un statut digne de l'enseignement supérieur !

Pour ces motifs, la CFDT-CULTURE **votera contre** les projets de décrets présentés aujourd'hui. Si nous reconnaissons que ces modifications constituent une avancée pour certains agents concernés et pour les futurs recrutés, la CFDT-CULTURE considère que le compte n'y est pas.

Notre vote contre, aujourd'hui, est aussi un soutien indéfectible à nos collègues des écoles territoriales — éternels laissés-pour-compte de toute réforme — et à leur combat légitime de rattrapage salarial.

CFDT-CULTURE,

Paris, le 17 juin 2019

CFDT-CULTURE
61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+33 1 40 15 51 20

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org